

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 11747 Numéro SIREN : 351 696 943 Nom ou dénomination : AAVANTI

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 1870

AAVANTI

15 avenue de la Porte D'asnières
75017 Paris

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

05 JAN. 2024

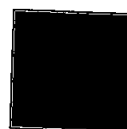
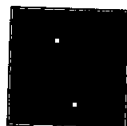
Sous le N° : 00 4870

*Certifié conforme
à l'original
le gérant*

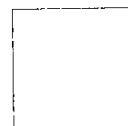


Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2022



Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

AAVANTI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	365 242		365 242	381 959
Production vendue de biens				
Production vendue de services	473		473	
Chiffres d'affaires nets	365 715		365 715	381 959
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2 046	788
Autres produits			124	3 115
PRODUITS D'EXPLOITATION			367 886	385 862
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			183 598	236 561
Variation de stock de marchandises			17 068	(12 369)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			723	
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			67 790	92 795
TOTAL charges externes :			269 178	316 987
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 569	3 500
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			63 920	57 044
Charges sociales			29 811	20 498
TOTAL charges de personnel :			93 731	77 542
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 662	1 962
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			1 662	1 962
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			7	9 966
CHARGES D'EXPLOITATION			366 147	409 957
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 738	(24 094)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

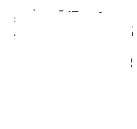
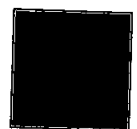
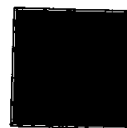
AAVANTI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 738	(24 094)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	315	465
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	315	465
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2	0
RÉSULTAT FINANCIER	313	465
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 052	(23 630)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	368 201	386 327
TOTAL DES CHARGES	366 149	409 957
BÉNÉFICE OU PERTE	2 052	(23 630)

Bilan



Bilan Actif

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AAVANTI

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 891	1 105	786	975
Autres immobilisations corporelles	16 279	10 380	5 900	7 373
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 170	11 485	6 685	8 348
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	18 170	11 485	6 685	8 348

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	69 274		69 274	86 341
TOTAL stocks et en-cours :	69 274		69 274	86 341
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	656		656	19 157
Autres créances	3 331		3 331	7 017
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 987		3 987	26 174
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	20 606		20 606	3 406
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	20 606		20 606	3 406
ACTIF CIRCULANT	93 866		93 866	115 921

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	112 036	11 485	100 552	124 269
----------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

Bilan Passif

AAVANTI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 7 622	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	(250 807)	(227 178)
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 052	(23 630)
TOTAL situation nette :	(240 371)	(242 423)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(240 371)	(242 423)
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	264 729	271 309
TOTAL dettes financières :	264 729	271 309
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 853	1 696
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 152	72 872
Dettes fiscales et sociales	19 189	20 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	73 341	93 687
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	340 923	366 692
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	100 552	124 269

Annexe



L'exercice clôturé au 31/12/22 présente un montant total du bilan de 100 552 €
et dégage un résultat de 2 052 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.
Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus **ou** comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >>.
Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	916	189		1 105
Inst. générales, agencements et divers	10 706	1 473	1 800	10 380
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	11 622	1 662	1 800	11 485
TOTAL GÉNÉRAL	11 622	1 662	1 800	11 485

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

AAVANTI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 891		
Installations générales, agencements et divers	18 079		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	19 970		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			

TOTAL GÉNÉRAL 19 970

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			1 891	
Inst. générales, agencements et divers		1 800	16 279	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		1 800	18 170	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL 1 800 18 170

Provisions Inscrites au Bilan

AAVANTI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/22 au 31/12/22

AAVANTI

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	656	656	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	121	121	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 201	3 201	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	9	9	
TOTAL de l'actif circulant :	3 987	3 987	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	3 987	3 987	
----------------------	--------------	--------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 152	54 152		
Personnel et comptes rattachés	4 910	4 910		
Sécurité sociale et autres organismes	10 924	10 924		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3 290	3 290		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	65	65		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	264 729	264 729		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	338 070	338 070		
----------------------	----------------	----------------	--	--

Charges à Payer

AÀVANTI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	7 110
TOTAL	7 110

Produits à Recevoir

AAVANTI

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	121
TOTAL	121

AAVANTI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 41 Avenue de la Grande Année 75016 PARIS
351 696 943 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 22 Juin 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois,

Le 22 Juin,

A 18 heures 30,

Les associés de AAVANTI, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 Euros, divisé en 500 parts de 15.24 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société SOGAP à COIGNIERES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société SOGAP possédant 475 parts, représentée par Monsieur Lucien POIATTI,
Madame Chantal POIATTI possédant 25 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal POIATTI, gérant associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence;
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion établi par la gérance ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

I-DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Bénéfice de l'exercice 2.052 Euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à -248.755 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -240.371 Euros.



Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribués au titre des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

II-DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

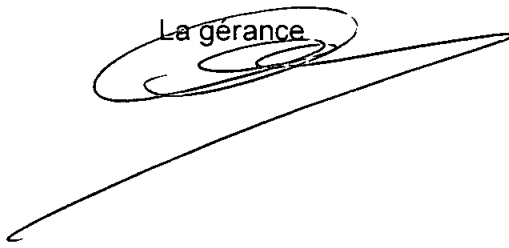
PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42, décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soit inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, aux plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de déduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La gérance

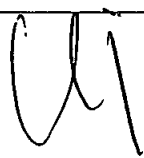


AAVANTI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 41 Avenue de la Grande Armée 75016 PARIS
351 696 943 RCS PARIS

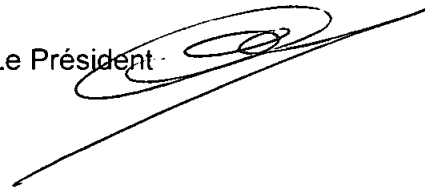
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 22 Juin 2023

FEUILLE DE PRESENCE

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre De Parts	Nombre de Voix	Signature
1)	Société SOGAP Zone Forum rue Laennec 78310 COIGNIERES	475	475	
2)	Madame Chantal POIATTI Route de Maurepas 78760 JOUARS PONCHARTRAIN	25	25	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pour pouvoirs, arrêtée à associés présents ou représentés possédant ensemble des parts.

Le Président



AAVANTI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 41 Avenue de la Grande Armée 75016 PARIS
351 696 943 RCS PARIS

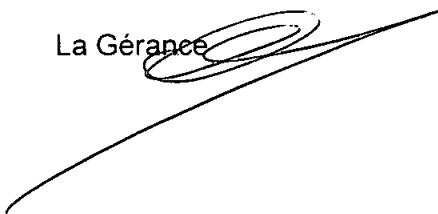
RAPPORT SPECIAL **De la gérance à l'Assemblée Générale** **Mixte Annuelle du 22 Juin 2023**

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons que se sont poursuivies ou ont été exécutées durant l'exercice écoulé les conventions ci-après, conclues au cours d'exercices antérieurs :

- La convention de prestations de services avec la société SOGAP ;
- La convention de gestion de trésorerie avec la société SOGAP.

La Gérance



AAVANTI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 41 Avenue de la Grande Armée 75016 PARIS
351 696 943 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE **DU 22 Juin 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter un bénéfice de 2.052 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2.052 Euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à – 248.755 Euros.

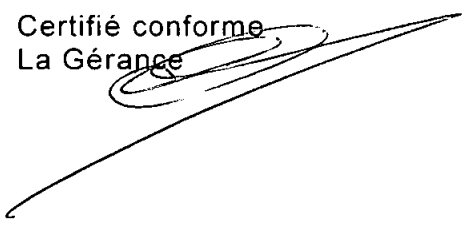
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -240.371 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



AAVANTI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège Social : 41 Avenue de la Grande Armée 75016 PARIS
351696 943 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION **De la gérance à l'Assemblée Générale** **Mixte Annuelle du 22 Juin 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 365.715 Euros contre 381.959 Euros sur l'exercice précédent

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir.

Malgré la crise sanitaire, nous espérons maintenir nos résultats.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.



RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 365.715 Euros contre 381.959 Euros pour l'exercice précédent, .

Le montant des traitements et salaires s'élève à 63.920 Euros contre 57.044 Euros pour l'exercice précédent,

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 29.811 Euros contre 20.498 Euros pour l'exercice précédent,

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 contre 2 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 366.147 Euros contre 409.957 Euros pour l'exercice précédent,

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice un résultat positif de 1.738 Euros contre un résultat négatif de 24.094 Euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 313 Euros des produits et frais financiers, il s'établit à 2.052 Euros contre un résultat de -23.630 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0 Euros
- d'un crédit d'impôt de 0 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 2.052 Euros contre une perte de 23.630 Euros pour l'exercice précédent.



- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2.052 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 2.052 Euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à -248.755 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -240.371 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices

-CAPITAUX PROPRES DEVENUS INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

En effet nous vous rappelons que si l'assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunit ce jour approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et constate que le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 2 052 Euros a pour effet de laisser les capitaux propres à un montant négatif de 240.371 Euros, soit moins de la moitié du capital social qui s'élève à 7.622 Euros, il faut en pareil cas, selon les termes de l'article L. 233-42 du Code du Commerce, que les associés décident, s'il y a lieu la dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Nous vous proposons d'ores et déjà de ne pas dissoudre la société.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance

